



## Pool Technique des Partenaires Techniques et Financiers

### Réunion mensuelle du Groupe Exécutif de Coopération du Collectif des Partenaires Techniques et Financiers

#### Compte rendu (version finale)

<b>Date</b> : 23 mars 2016	<b>Lieu</b> : Ambassade du Canada
<b>Début</b> : 10h00	<b>Fin</b> : 11h50
<b>Présidence</b> : Chef de file PTF (Canada) assisté des membres de la Troïka élargie (DUE, France et MINUSMA)	
<b>Rappel de l'ordre du jour</b>	
<b>I. Préparation de la rencontre PM-Troïka élargie : La poursuite de l'approfondissement de la décentralisation (GT DDI Allemagne/DUE) (30 min)</b>	
<b>II. Suivi de la mise en œuvre de l'Accord pour la paix et la réconciliation (CRZPC MINUSMA/France ; DUE) (35 min):</b>	
✓ Point sur la MIEC et la Stratégie spécifique de développement des régions du nord ;	
✓ Point sur le processus DDR ;	
✓ Fonctionnement de la CRZPC : présentation du programme de travail 2016 de la commission.	
<b>III. Divers (20 min)</b>	
✓ Programme de travail 2016 du GEC : Validation (Chef de file PTF/PT PTF)	
✓ SCAP II : Cérémonie d'adoption : modalités pratiques (Chef de file PTF/PT PTF)	

## Introduction

1. A l'ouverture de la séance, sur invitation du Chef de File (CdF) qui a présidé la réunion, une minute de silence a été observée en hommage aux victimes des attentats terroristes commis à Bruxelles le 22 mars.
2. Le CR de la réunion mensuelle du 17 février, qui avait été placé sous procédure de silence, a ensuite été considéré comme adopté en l'absence d'observation.
3. Puis, l'ordre du jour a été validé, avec l'ajout d'un point d'information sous la rubrique Divers pour la MINUSMA concernant les missions récentes qu'elle a reçues en lien avec la question du renouvellement de son mandat.

### **I. Préparation de la rencontre PM-Troïka élargie : La poursuite de l'approfondissement de la décentralisation (GT DDI Allemagne/DUE) (30 min)**

4. Informations préalables : (i) la rencontre PM-Troïka élargie décalée de 10H00 à 15H00. Les dispositions seront prises pour assurer la participation de tous les membres de la Troïka élargie. La DUE se coordonnera avec l'Allemagne concernant la prise de parole du GT DDI auquel la rencontre est élargie en raison de la thématique; (ii) le CdF PTF a indiqué qu'il a informé le Chef de la Cellule Diplomatique de la Primature, désormais en charge du suivi du cadre de dialogue avec le PM, du maintien du point concernant l'examen de la mise en œuvre des décisions issues des réunions précédentes. Cet examen porterait cette fois-ci sur les questions sécuritaires dont le comité de suivi qui a tenu une seule rencontre (29 décembre) depuis sa mise en place. Ces questions seront soulevées, même si la partie nationale a suggéré de les inscrire à l'ordre du jour de la prochaine rencontre.
5. Observations formulées sur la note proposée par le GT DDI : (i) faire apparaître la question du transfert effectif des compétences et des ressources aux CT en premier point et, lors de la discussion, inviter le GdM à proposer pour cela un chronogramme précisant notamment les montants et les délais, poser la question des structures déconcentrées de l'Etat, et enfin faire mention du renforcement des capacités des CT et la problématique de leur accompagnement pour une meilleure gestion.
6. Il a aussi été suggéré que la coordination du GT DDI, lors de son intervention orale à la rencontre, saisisse l'occasion pour : (i) souligner les échanges qui ont déjà eu lieu sur le sujet en rappelant l'instruction donnée par le PM sur l'inter ministérialité qui n'est pas encore effective. La coordination du GT DDI a, à propos, été invitée à s'impliquer davantage dans la formulation des indicateurs correspondant à ces préoccupations dans le programme de travail 2016 du GEC PTF.

## **I. Suivi de la mise en œuvre de l'Accord pour la paix et la réconciliation (CRZPC MINUSMA/France ; DUE) (35 min) :**

✓ Point sur la MIEC et la Stratégie spécifique de développement des régions du nord

7. La BAD au nom des trois Banques de développement (BM, BID et BAD) a indiqué que l'élaboration de la MIEC se poursuit normalement du côté des PTF. Ceux-ci n'ont reçu les observations du Gouvernement sur le rapport provisoire que lors de la réunion CSA tenue le 07 mars et a dès le 10 mars répondu en faisant un état de la prise en charge des observations. Le rapport final devrait être disponible au plus tard à la fin du mois de mars.
8. Le CdF a salué au nom de l'ensemble des collègues, l'excellent travail que sont en train de mener la BAD et la Banque Mondiale dans ce dossier.
9. S'agissant de la Stratégie Spécifique de Développement des Régions, sur laquelle il n'y a pas eu d'intervention spécifique, le document est encore selon les informations reçues au niveau du secrétariat permanent du Comité de mise en œuvre de l'accord. Il doit faire l'objet, par la suite, de validation au niveau des régions, puis de celui du Gouvernement.

✓ Point sur le processus DDR

10. La MINUSMA a fait le point du processus sur la base de la note préalablement partagée sur la situation.
11. Elle a tenu à clarifier au préalable le statut du DDR en indiquant que celui-ci est avant tout un projet national et qu'il appartient donc à l'Etat d'assurer le leadership.
12. Elle a ensuite souligné la nécessité d'une meilleure coordination du processus de mise en œuvre de l'accord de paix, en l'occurrence entre la MIEC et le DDR, pour minimiser les risques de redondance des actions qui seront envisagées dans les zones post-conflit.
13. Puis, elle a fait état du processus très en retard de DDR comme suit : (i) le travail d'identification des ex-combattants n'est pas encore fait ; (ii) le manque de confiance des ex-combattants concernant le processus-même de DDR, notamment parce que la composante « réinsertion » ne semble pas encore claire; (iii) 8 sites de cantonnement sont toutefois en construction et 3 seront livrés au mois d'avril. Pour des informations plus détaillées, la MINUSMA a promis de partager avec les PTF une présentation sur le DDR.
14. Recommandations face à la situation ainsi constatée : (i) l'Etat doit d'urgence accélérer la mise en place de la Commission, ce qui contribuera à l'établissement de la confiance indispensable pour faire avancer le processus ; (ii) nécessité d'une réflexion collective sur la réinsertion, chaque PTF devant la commencer d'ores et déjà au niveau de sa programmation stratégique bilatérale.
15. Le CdF a conclu les échanges sur la nécessité pour l'Etat d'assumer le plus tôt possible ses responsabilités et pour la MINUSMA ainsi que les PTF d'accompagner le processus DDR de façon proactive.

16. Il a également proposé, en perspective à la prochaine rencontre PM-Troïka élargie du mois de mai, de concentrer la RM d'avril sur la question « Paix et sécurité », dont les dimensions, entre autres, sont la mise en œuvre de l'Accord d'Alger, la RSS (réforme du secteur sécuritaire) et la mise en œuvre des opérations de développement et humanitaires dans un contexte sécuritaire fragile.

✓ Fonctionnement de la CRZPC : présentation du programme de travail 2016 de la Commission.

17. La France en tant que co-coordonnatrice de la CRZPC a présenté le programme de travail 2016 de la Commission.

18. Le co-coordonnateur a au préalable donné un point d'information sur l'initiative récente du GdM d'organiser dans le format mixte élargi de la Commission, des réunions thématiques afin d'avoir des échanges appropriés sur des aspects opérationnels des actions devant être menées dans les zones post-conflit.

19. Il a ensuite présenté le programme de la Commission, structuré autour de cinq chantiers prioritaires : (i) mise en place d'une matrice « 3 W » dans le cadre du partage d'information ; (ii) suivi du travail qui se met en place avec les ministères dans les domaines de l'éducation, la santé, l'eau, l'énergie, infrastructures de petite et moyenne envergure et le processus de DDR ; (iii) suivi de la mise en œuvre de l'Accord pour la Paix et la Réconciliation (MIEC, Fonds de développement durable, stratégie spécifique de développement, retour des réfugiés et administration transitoire) ; (iv) préparation par le format PTF/ONG des réunions mixtes avec le Ministère de la solidarité en vue d'identifier des points de dialogue prioritaires ; et (v) partager des informations sur les bonnes pratiques et les expériences pilotes des PTF et ONG humanitaires sur la mise en œuvre de l'aide, avec diffusion et échanges sur ces questions au-delà des réunions formelles.

20. Observations formulées pour être prises en compte par la coordination de la Commission dans son plan d'actions : (i) besoin de tenir compte des recommandations de l'atelier qui a été organisé sur les interventions dans les zones post-conflit en 2015 mais aussi et surtout d'avoir une plus grande clarté des objectifs et résultats attendus afin de favoriser une large adhésion sur la base d'une compréhension partagée de la situation ; (ii) besoin d'être davantage attentif au risque, en le minimisant, de se substituer au GdM et besoin d'avoir une vue globale sur l'ensemble des processus concernant les zones post-conflit en vue d'une meilleure coordination des actions ; (iii) besoin de partage d'information entre bailleurs et de faire face à des constats dont le faible taux de réalisation (seulement 20%) de 140 projets en cours (dont 39 sans information, 10 non encore démarrés, 4 seulement finalisés etc.).

21. La co-coordination de la Commission a aussi exprimé son accord de prendre en compte les observations en spécifiant davantage les actions de son programme de travail et a souligné le caractère complexe du contexte.

22. Le CdF a conclu : (i) en saluant le travail des co-coordonnateurs des PTF dans ce dossier, (ii) en donnant mandat du GEC à OCHA de rappeler aux PTF qui n'ont pas encore répondu au questionnaire sur les interventions dans les zones post-conflit de le faire au plus vite; et (iii) en demandant au Pool Technique de renvoyer aux membres du GEC le CR de la Retraite 2015 des PTF pour la partie concernant le partage d'expériences qui y a eu lieu sur les interventions dans les zones post-conflits.

## II. Divers (20 min)

✓ Programme de travail 2016 du GEC : Validation (Chef de file PTF/PT PTF)

23. Le CdF a indiqué que le PTA 2016 du GEC, qui avait été mis sous procédure de silence, est adopté en l'absence d'observations additionnelles en plus de celles déjà intégrées.

24. Par ailleurs, en réponse à une question qui a été posée d'avoir prochainement la possibilité d'aborder l'enjeu démographique en articulation avec notamment le slogan de l'émergence du Mali, le CdF a répondu qu'il était prévu de créer une équipe dédiée à la prise en charge de cette préoccupation inscrite dans le cadre de dialogue PM-Troïka élargie. Le FNUAP devrait mobiliser une telle équipe.

25. Le GT Economie et Finances a été chargé de prendre attache avec le MEF pour savoir où en est l'adoption du CREDD.

26. **Informations à retenir par rapport au suivi d'autres dossiers en cours:** (i) le FNUAP a été confirmé pour poursuivre la coordination du SGT Statistiques; la question des mandats des GT et SGT à laquelle cette décision est liée a été saisie comme opportunité pour demander au Pool Technique, de faire à la fin du premier trimestre de l'année un point sur les livrables (Bilan 2015, Programme de Travail 2016, Messages clé du dialogue politique...) des GT et SGT pour la réunion des coordonnateurs du 18 avril ; (ii) Participation des SGT à la retraite annuelle du GEC: aucun PTF n'a à ce jour soumis à la Troïka élargie le fruit de ses réflexions sur le sujet; (iii) processus du diagnostic organisationnel du Pool Technique: le dossier avance, les PTF ont été invités à faciliter le contact avec le consultant qui les approchera pour l'étude ; (iv) étude sur les incitations financières : il faut trouver le moyen de structurer les recommandations de manière appropriée et gérer la question du conflit d'intérêt qui reste sans réponse. Le comité technique mis en place dans le cadre de l'étude devra se réunir.

✓ SCAP II : Cérémonie d'adoption : modalités pratiques (Chef de file PTF/PT PTF)

27. Le CdF a expliqué les compromis proposés en vue de trouver le consensus pour faire référence dans le document de la SCAP aux expériences spécifiques (UE et UNDAF) de programmation conjointe.

28. Il a ensuite proclamé la SCAPII comme adoptée à la suite de la BAD, la BM et la DUE qui ont chacune exprimé leur accord pour la formulation proposée quant à la référence aux expériences de programmation conjointe.
29. Puis, il a recueilli l'accord du GEC sur la démarche proposée par la Troïka élargie pour l'adoption conjointe de la SCAPII avec le Gouvernement. La démarche consiste en la signature d'une préface également validée par le GEC dont le contenu résume l'esprit de la SCAP, environ dans les deux semaines à venir, par le CdF coté PTF avec la présence de l'ensemble des PTF au niveau CDM et Chefs de coopération, et par le PM coté GdM.
30. Prochaines étapes : (i) envoyer une lettre au PM pour lui proposer cette cérémonie ; (ii) la finalisation du plan d'actions de la SCAP qui devrait être présenté lors de la RM du mois de mai.
- ✓ Point d'information de la MINUSMA sur la question du renouvellement de son mandat
31. La MINUSMA a indiqué qu'elle a reçu du 05 au 06 mars une mission du Conseil de Sécurité de l'ONU en prélude au renouvellement de son mandat prévu pour juin prochain. Cette mission a écouté l'ensemble des acteurs concernés : Gouvernement ; classe politique dont mouvance présidentielle et partis de l'opposition ; mouvements armés, PTF, OSC. L'objet de la mission était d'examiner les conditions de justification du renouvellement du mandat.
32. Cette première mission a été suivie par celle de la revue stratégique de la MINUSMA du 14 au 20 mars pour aboutir à des recommandations pour le Conseil de Sécurité sur les éventuelles adaptations du mandat et/ou de la posture de la MINUSMA en amont du renouvellement du mandat.
33. Les deux missions ont conclu sur un lien très étroit entre gouvernance, sécurité et développement qui apparaissent désormais comme trois composantes inséparables.
34. L'ordre du jour ayant été épuisé, le CdF a levé la séance à 11H50.

**Date de la prochaine réunion mensuelle : 13 avril 2016**